

Rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°42-2015
Fixation du nombre de membres de la Municipalité
pour la législature 2016 - 2021

Composition de la Commission

Dates des séances

		05.06.2015	08.06.2015
Pierre Charpié	Président	X	X
Aurore Zucker	Membre	X	X
Jérôme Karlen	Membre	X	X
Daniel Bally	Membre	X	X
Romain Bilancioni	Membre	X	X

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La commission remercie Monsieur le Syndic Raymond Bron pour les explications données ainsi que pour la clarté et l'exhaustivité de ses propos.

Les remerciements vont également à Monsieur le Président du Conseil Thierry Amy pour sa participation à ce riche débat et pour la pertinence de ses propositions.

La commission regrette de ne pas avoir pu discuter avec chaque municipal pour apprécier plus finement les problèmes rencontrés et leurs attentes.

2. Objet du préavis 42-2015

La municipalité s'inquiète de la charge de travail de plus en plus importante assumée par les Conseillers Municipaux. La surcharge est telle qu'il devient difficile de concilier vie professionnelle, familiale et engagement au niveau communal.

Cette situation risque d'amener un épuisement des Conseillers Municipaux en fonction. La charge de travail serait un facteur qui pourrait inciter les Conseillers Municipaux à limiter leur engagement à une seule législature et compliquer le recrutement de candidats encore actifs professionnellement.

Face au risque d'épuisement et préoccupée d'apporter le meilleur service possible à la population tout en assurant une certaine continuité, la municipalité demande au conseil de se prononcer sur les points suivants :

- Augmentation du nombre de conseiller municipaux à 7 à partir de la prochaine législature.

- Semi professionnalisation du rôle du syndic.

La Municipalité souligne par ailleurs dans son préavis le bon fonctionnement de l'administration communale même si des études sont en cours concernant le fonctionnement du service technique et de la voirie.

3. Commentaires de la commission

La commission est sensible à la problématique décrite par la Municipalité. Une réflexion doit effectivement être menée pour soutenir au mieux les Conseillers Municipaux et leur permettre de mener leurs tâches dans les meilleures conditions.

L'augmentation importante de la population communale ces dernières années a contribué à cette situation. Ce mouvement devrait se poursuivre dans le futur même si un ralentissement est attendu.

En conséquence, et pour pouvoir maintenir un service de qualité à la population, des changements seront nécessaires. Il est important de réaliser et d'accepter le coût financier que cette évolution va engendrer et ceci quelle que soit la décision du Conseil concernant le présent préavis.

Cependant, du point de vue de la commission, la proposition de la Municipalité est prématurée et n'est pas la réponse la plus à même de soutenir les Municipaux.

Un collège municipal porté à sept membres serait probablement plus difficile à diriger, ce qui justifie la semi professionnalisation de la fonction de Syndic.

Selon les explications données, l'augmentation du nombre de Municipaux devrait permettre un meilleur suivi des dossiers et une plus grande implication encore sur les tâches attribuées aux dicastères, ce qui en revanche ne garantit nullement une diminution significative de la charge et du temps de travail.

Pour rappel, cette question de gouvernance avait été abordée dans le contexte du projet de fusion. Il était alors prévu une Municipalité à cinq membres soutenue par un appareil administratif renforcé.

Du point de vue de la Commission ce type d'organisation est le plus à même de répondre au problème posé. La diminution attendue de la charge de travail et le meilleur soutien aux Municipaux devraient être obtenus par une plus grande délégation des tâches, c'est-à-dire par le fait de pouvoir s'appuyer sur des services administratifs plus efficaces encore et plus professionnels.

La réflexion de la Municipalité concernant le service technique va dans ce sens et est pleinement soutenue par la Commission. Il paraît clair qu'une amélioration du fonctionnement de ce service pourrait grandement décharger certains Municipaux.

4. Conclusion

Il paraît indispensable d'apporter un plus grand soutien aux Municipaux pour leur permettre d'accomplir leur travail dans les meilleures conditions. La Municipalité estime que ceci devrait se faire par l'augmentation à sept de ses membres. Le point de vue de la Cogest diffère sur ce point puisqu'elle estime impératif, avant d'envisager tout changement de taille de l'exécutif, de renforcer et de professionnaliser encore les différents services de l'administration communale.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la commission recommande de refuser le préavis 42 – 2015.

Aurore Zuchker

Daniel Bally

Romain Bilancioni

Pierre Charpié

Jérôme Karlen